

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VOUREY

Plan Local d'Urbanisme

04.01 Plan global

04.02 Partie Ouest

04.03 Partie Est

04.04 Partie Sud

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2014

Le Maire,

Visa de la Préfecture

04.02- PLAN DE ZONAGE PARTIE OUEST

Echelle 1 / 2 500ème

IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "21 Street"
35 route de Chézannes
74601 CRAN GEVRIER

Téléphone : (04 50 52 81 43)
Téléfax : (04 50 52 47 78)
E-mail : irconcept@irconcept.fr

Date :
13 janvier 2014

Liste des Emplacements Réservés			
	Secteur	Surface approximative	Destination
ER 1	Carcour route de Chézannes - route de Rives	2510 m²	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales
ER 2	Carcour route de Chézannes - route de Rives	244 m²	Aménagement de l'écoulement des eaux
ER 3	Martinet	27 700m²	Création d'une zone de rétention d'eau
ER 4	Chemin Batut	1780 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 5	Le Moulin	42 m²	Aménagement de l'écoulement des eaux
ER 6	Conseigneurie	2553 m²	Aire naturelle de stationnement
ER 7	Sansard	1800m²	Création de places de stationnement
ER 8	Le château	544 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 9	Le bourg	12 550 m²	Création d'un équipement public
ER 10	Le château	2413 m²	Haute ferroviaire
ER 11	Route de Valence	614 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 12	Cherand	561 m²	Aménagement de l'écoulement des eaux
ER 13	Rue des Plumes Blanches / route de Valence	163 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 14	Le Bayard	605 m²	Création d'une voie piétonne
ER 15	Le Bayard	6500m²	Création d'une zone de stationnement et d'une aire de transit
ER 16	Le Bayard	3500 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 17	Le Bayard	700 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 18	Les Rivoires	1294 m²	Agencement des parcelles
ER 19	Impasse d'oursseau	633 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 20	Le Moulin	2085 m²	Création d'une zone de stationnement
ER 21	Combe Rebout	1200 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 22	Les Rivoires	410 m²	Création d'un cheminement piéton
ER 23	Le Bayard	600 m²	Aménagement et sécurisation de la voirie

Par délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2014, le Droit de Préemption Urbain est institué sur les zones U et AU

LEGENDE

Zone urbaine centrale (Ua)

Zone urbaine de Faubourg (Ufb)

Zone urbaine pavillonnaire (Uc)

Zone d'Equipements et loisirs (Ueq)

Zone d'activités artisanales et commerciales (Ux)

Zone A Urbaniser ouverte (IAU)

Zone Agricole Classique (A)

Zone Agricole stricte (As)

Zone Agricole de hameau (Ah)

Zone Agricole de corridor écologique (Aco)

Zone Naturelle Protégée (Np)

Zone Naturelle Classique (N)

Zone Naturelle de Hameau (Nh)

Zone Naturelle de Loisirs (NL)

Zone Naturelle de Stockage (Ns)

Zone Naturelle corridor écologique (Nco)

Zone Naturelle de protection immédiate d'un captage d'eau potable (Npi)

Zone Naturelle de protection rapprochée d'un captage d'eau potable (Npr)

Zone Naturelle de protection éloignée d'un captage d'eau potable (Npe)

Emplacements réservés :

- au titre de l'article L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme
- au titre de l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme
- au titre de l'article L.123-2 c) du code de l'urbanisme

Secteurs dans lesquels les bâtiments doivent être démolis avant reconstruction
(au titre de l'article L.123-1-5 10° du code de l'urbanisme)

Eléments du paysage à protéger
(au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés (EBC) et haies à créer
(au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme)

Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zone de Bruit (arrêté de classement sonore des voies de circulation)

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LA ZONE URBAINE

Secteurs inconstructibles en application de l'art R123-11b du CU.

Secteurs à constructibilité limitée en application de l'art R123-11b du CU.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LA ZONE NATURELLE ET AGRICOLE

Secteurs inconstructibles en raison des risques naturels en application de l'art R123-11b du CU.

Secteurs à constructibilité limitée en application de l'art R123-11b du CU.

Périmètre d'application du PPRI Isère aval

Autres informations à titre indicatif

Constructions nouvelles absentes du cadastre (A titre indicatif)

Zones humides